

Les sentences dans le cas des garçons diffèrent un peu de celles rendues dans le cas des filles. En 1957, 42.5 p. 100 des garçons et 45.0 p. 100 des filles ont été mis en liberté surveillée. L'amende ou la restitution ont été imposées à 25.0 p. 100 des garçons et à seulement 11.5 p. 100 des filles. Cela tient à ce que les dommages à la propriété, pour lesquels la restitution semble un règlement raisonnable, est un délit plus fréquent chez les garçons que chez les filles. Beaucoup plus de filles (29.4 p. 100) que de garçons (14.3 p. 100) ont été envoyées à une école de formation. L'issue finale a été différée pour 10.0 p. 100 des filles et un sursis a été accordé à 12.8 p. 100 des garçons.

31.—Suite donnée aux jugements de délinquance, 1948-1957

Année	Réprimande		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Détention indéfinie		École de formation		Sursis de peine		Châtiment corporel		Hôpital psychiatrique	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1948.....	248	3.4	2,201	30.8	55	0.8	1,850	25.8	47	0.7	1,120	15.6	1,622	22.7	12	0.2	..	..
1949.....	196	3.2	2,141	34.5	98	1.6	1,655	26.7	39	0.6	1,036	16.7	1,029	16.6	4	0.1	..	..
1950.....	354	5.5	2,392	37.3	94	1.4	1,148	17.9	26	0.4	1,144	17.8	1,257	19.6	3	0.1	..	..
1951 <sup>1</sup> .....	309	4.6	2,313	34.8	154	2.3	1,433	21.6	45	0.7	1,141	17.2	1,247	18.7	2	0.1	..	..
1952.....	243	4.0	2,412	39.8	148	2.4	1,015	16.7	1	--	1,152	19.0	1,095	18.1	2	--	..	..
1953.....	227	3.6	2,620	41.1	186	2.9	1,147	18.0	28	0.4	1,107	17.4	1,062	16.6	--	--	..	..
1954.....	199	3.1	2,595	41.0	174	2.8	1,095	17.3	27	0.4	1,121	17.7	1,119	17.7	2	--	..	..
1955.....	181	2.6	3,067	43.7	365	5.2	1,064	15.1	50	0.7	1,180	16.8	1,118	15.9	--	--	..	..
1956.....	359	4.0	3,155	35.1	404	4.5	2,015	22.4	30	0.3	1,440	16.0	1,517	17.6	--	--	5	0.1
1957.....	460	4.7	3,822	39.5	300	3.1	2,261	23.4	63	0.7	1,563	16.1	1,202	12.4	1	--	7	0.1

<sup>1</sup> Y compris Terre-Neuve depuis 1951.

**Nombre réel des enfants délinquants.**—Comme il est mentionné au début de la présente section, les chiffres des tableaux précédents ne représentent pas le nombre véritable d'enfants accusés et déclarés coupables, puisqu'un enfant traduit devant les tribunaux plus d'une fois en une année est compté chaque fois. Ainsi les 11,928 comparutions de 1957 (tableau 23), qui ont abouti à 9,679 déclarations de délinquance (tableau 25), impliquaient 8,811 enfants. Parmi ces derniers, 8,075 ont été jugés délinquants une fois durant l'année (tableau 32), mais 911 de ces 8,075 l'avaient été une fois ou plus au cours d'années précédentes.

32.—Enfants délinquants, selon le nombre de jugements de délinquance en 1956 et 1957 et au cours des années antérieures

Année et jugements de délinquance	Nombre total d'enfants délinquants	Jugements de délinquance au cours des années antérieures										
		0	1 ou plus	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>1956</b>												
1 ou plus.....	8,238	7,122	1,116	679	262	107	39	18	7	3	1	--
1.....	7,597	6,671	926	570	219	83	31	15	5	3	--	--
2.....	568	402	166	93	39	21	8	3	2	--	--	--
3.....	56	40	16	11	4	--	--	--	--	--	--	--
4.....	9	4	5	4	--	1	--	--	--	--	--	--
5.....	4	2	2	1	--	1	--	--	--	--	--	--
6.....	2	1	--	--	1	1	--	--	--	--	--	--
7.....	1	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
8.....	1	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>1957</b>												
1 ou plus.....	8,811	7,716	1,095	594	247	138	54	23	15	11	5	5
1.....	8,075	7,164	911	509	196	110	43	20	11	11	3	5
2.....	631	487	144	62	46	22	10	1	2	--	1	--
3.....	86	56	30	19	3	2	1	2	--	--	1	--
4.....	11	6	5	2	--	3	--	--	--	--	--	--
5.....	6	3	3	1	1	1	--	--	--	--	--	--
6.....	2	--	2	1	1	--	--	--	--	--	--	--